



Renvoi jugement dilatoire???

Par **marianatalia**, le **25/11/2012 à 16:24**

bonjour,rnj ai ete licenciée en novembre 2011,de façon abusive et vexatoire.J ai pris un avocat,dans un premier temps,il a demandé un référé pour des salaires non versés.Le tribunal m a donné raison,mais mon ex employeur a fait appel,prevu pour le 10 decembre 2012 ,nous en sommes maintenant a la procedure au fond..Le 3 mai,2012 la conciliation n a pas abouti,et le jugement etait prevu pour le jeudi 22 novembre 2012.Avant que mon affaire soit appelée,on me fait part d un eventuel renvoi,sans me concerter,sous pretexte que les pieces de la partie adverses ne sont parvenues a mon avocat que la veille...Alors ,qu ils ont eu l un et l autre 8 mois pour preparer leurs pieces.En salle d audience,je ne pouvais pas crier mon mecontentement,j'ai l impression que c est un petit jeu entre avocats qui ne sert que mon ex employeur.Celui ci,dit a qui veut l entendre,que lui a les moyens de renvoyer a l infini.J en suis aujourd hui a 4300 euros de paye plus 700 d honoraires complementaires sur le référé.Je ne me sens plus trop en confiance,et ma question est la suivante,est il possible de faire un courrier au President pour denoncer cela?rnDans l attente,merci

Par **alexa82140**, le **02/12/2012 à 21:33**

je ne sais pas que te dire car moi je suis aussi au prud'homme : premier renvoi le 08/10, RDV demain et normalement nouveau renvoi les AGS ne seront pas présents cela fait bientôt un an que ça traîne. J'en ai carrément marre mais je continue. Alors courage à toi.